

COMPTES ANNUELS DE COLAS SA

AU 31 DÉCEMBRE 2021

P. 130	Bilan au 31 décembre
P. 131	Compte de résultat de l'exercice
P. 132	Annexe aux comptes annuels de Colas

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

en millions d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020 retraité ⁽¹⁾
Immobilisations incorporelles		18	18
Immobilisations corporelles		118	141
Titres de participation		2 117	1 823
Créances rattachées à des participations		106	142
Autres immobilisations financières		3	4
Actif immobilisé	3	2 362	2 128
Stocks		3	2
Clients		80	47
Groupe et associés		252	337
Autres créances et comptes de régularisation		31	58
Disponibilités		54	6
Actif circulant	4	420	450
Total des actifs		2 782	2 578
Capital		49	49
Primes et réserves		1 364	1 248
Résultat de l'exercice		156	211
Provisions réglementées		9	11
Capitaux propres	6	1 578	1 519
Provisions pour risques et charges	7	97	91
Dettes financières		3	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs	8	45	32
Groupe et associés	8	844	663
Autres dettes non financières et comptes de régularisation	9	61	75
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		154	198
Dettes		1 107	968
Total des capitaux propres et des passifs		2 782	2 578

(1) Le bilan au 31 décembre 2020 a été retraité des effets de la mise à jour de la recommandation de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (voir notes 6 et 7).

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

en millions d'euros	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	10	214	230
Reprises des provisions et amortissements, transferts de charges		27	34
Autres produits d'exploitation		17	22
Achats consommés		(5)	(21)
Charges externes		(107)	(122)
Charges de personnel		(79)	(86)
Impôts et taxes		(9)	(8)
Dotations nettes aux amortissements		(10)	(12)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(5)	(9)
Autres charges d'exploitation		(1)	(1)
Résultat d'exploitation		42	27
Produits financiers		245	222
Charges financières		(147)	(46)
Résultat financier	11	98	176
Résultat courant		140	203
Produits exceptionnels		59	39
Charges exceptionnelles		(25)	(19)
Résultat exceptionnel	12	34	20
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(1)
Charge d'impôt sur le résultat	13	(18)	(11)
Résultat de l'exercice		156	211

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE COLAS

Notes

P.133	1	Informations générales sur l'entreprise
P.133	2	Résumé des méthodes comptables
P.136	3	Actif immobilisé
P.136	4	Actif circulant
P.137	5	Instruments financiers
P.137	6	Capitaux propres
P.138	7	Provisions pour risques et charges
P.138	8	État des échéances des créances et des dettes
P.139	9	Autres dettes non financières et comptes de régularisation
P.139	10	Ventilation du chiffre d'affaires
P.139	11	Résultat financier
P.139	12	Résultat exceptionnel
P.139	13	Charge d'impôt sur le résultat
P.139	14	Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat
P.140	15	Engagements hors bilan
P.140	16	Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction
P.140	17	Honoraires des Commissaires aux Comptes
P.141	18	Filiales et participations
P.142	19	Inventaire des valeurs mobilières

Sauf mention particulière, les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (M€).

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Colas est une société anonyme immatriculée en France.

Le 22 février 2022, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers de Colas pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021

Le 25 août 2021, Colas SA a signé un protocole d'accord visant à acquérir 100 % des titres de la société Destia auprès de la société d'investissement familiale finlandaise Ahlström Capital. Le groupe Destia est l'acteur majeur dans le domaine des infrastructures routières, ferroviaires et énergétiques en Finlande ; il emploie plus de 1 600 collaborateurs dans des activités de maintenance et de construction neuve d'infrastructures, et a réalisé un chiffre d'affaires de 569 millions d'euros en 2021.

L'acquisition a été conclue en décembre 2021 après l'obtention de l'approbation des autorités en charge du droit de la concurrence.

L'impact de l'acquisition est présenté en note 3.

RAPPEL DES FAITS SIGNIFICATIFS 2020

L'activité de négoce de Bitume a été transférée à la société Continental Bitumen France à la fin du premier semestre 2020, entraînant une baisse du chiffre d'affaires sur l'exercice 2021.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels de Colas sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

En novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires des comptes établis selon les normes comptables françaises pour introduire un choix de méthodes comptables relatif à la détermination de la période d'acquisition des droits prise en compte dans l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière.

L'approche retenue jusqu'à présent par Colas consistait à linéariser l'acquisition des droits entre la date d'entrée dans le régime et la date de retraite. En application de la mise à jour de la recommandation de l'ANC, Colas a choisi de linéariser dorénavant l'acquisition des droits sur la période concourant à leur obtention jusqu'à l'âge de retraite, lorsque ces droits sont plafonnés.

Les impacts de cette décision sont détaillés en note 7.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de brevets et marques.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les critères d'activation sont remplis.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes. Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

La société applique le règlement ANC 2015-06 pour le traitement des malis de fusion.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont incorporés dans la valeur de ces titres.

Les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base de critères objectifs, d'éléments prévisionnels ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus.

L'évaluation des titres de participation est réalisée annuellement, et dans le cas où le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une dépréciation est constituée pour la différence.

En cas de dépréciation, les titres sont dépréciés en priorité puis les créances. Colas constate en outre une provision pour risque, si nécessaire et s'il existe un engagement formel ou implicite de reconstitution des capitaux propres de la filiale.

Les créances rattachées à des participations et les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation incluent notamment les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs et les charges constatées d'avance.

ACTIONS PROPRES

Les titres de Colas SA détenus par elle-même dans le cadre du contrat de liquidité sont inscrits en titres immobilisés et figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire est constituée par le cours de Bourse moyen du mois de la clôture.

DISPONIBILITÉS

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêt sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change, *swaps* de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de

caps et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux ;

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ou de pré-couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ;
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

La société applique le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque Colas a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour risques divers dont les litiges et contentieux ainsi que les provisions pour risques de pertes sur filiales. Ces dernières sont constituées pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les dépréciations des titres et autres créances détenues par Colas sur ces filiales ; et
- les provisions pour charges qui comprennent notamment les avantages au personnel : primes, indemnités de fin de carrière, médailles d'ancienneté, etc.

Indemnités de fin de carrière

La Société provisionne les engagements d'indemnités de fin de carrière. Le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation, déduction faite des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellés dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de différences entre les hypothèses actuarielles retenues et l'expérience sont amortis selon la méthode du corridor, sur la durée de vie active moyenne résiduelle dans l'entreprise attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour la fraction excédant 10 % de la valeur actuelle des engagements.

À la suite de la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC, la linéarisation de l'acquisition des droits à prestations se fait sur la période concourant à l'obtention des droits jusqu'à l'âge de retraite lorsque ces droits sont plafonnés.

Les impacts de cette décision sont détaillés en note 7.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des indemnités de fin de carrière et des médailles d'ancienneté sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation (Iboxx € corporate)	1,013 %	0,6019 %
Tables de survie Hommes	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Tables de survie Femmes	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etams et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2 %	2 %

Régimes de retraite complémentaires

Les engagements en matière de régimes complémentaires à contributions définies et à recevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès des caisses de retraite indépendantes de la société, et sont constatés en charges au rythme des versements.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes et prestations de services rendues aux filiales et participations du Groupe.

IMPÔTS

Conformément à la recommandation OEC n° 1.20 de février 1987, la société applique la méthode reconnaissance des impôts différés à l'exception des impôts différés relatifs aux provisions réglementées et subventions d'investissements.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ;
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

CONSOLIDATION

La société COLAS SA entre dans le périmètre de consolidation du groupe Bouygues dont la société mère est BOUYGUES SA (SIRET n° 572 015 246 000216) : 32 avenue Hoche, 75008 Paris (France).

NOTE 3 – ACTIF IMMOBILISÉ

	1 ^{er} janvier 2021	Acquisitions et augmentations	Cessions et réductions	Dotations et reprises	31 décembre 2021
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	32	1			33
Amortissements et dépréciations	(14)			(1)	(15)
Valeur nette	18	1		(1)	18
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	278	7	(37)		248
Amortissements	(137)		16	(9)	(130)
Valeur nette	141	7	(21)	(9)	118
Titres de participation					
Valeur brute ⁽¹⁾	2 060	398	(4)		2 454
Dépréciations	(237)			(100)	(337)
Valeur nette	1 823	398	(4)	(100)	2 117
Créances rattachées à des participations					
Valeur brute	148	43	(85)		106
Dépréciations	(6)			6	
Valeur nette	142	43	(85)	6	106
Autres immobilisations financières					
Valeur brute	4		(1)		3
Dépréciations					
Valeur nette	4		(1)		3
Total actif immobilisé	2 128	449	(111)	(104)	2 362

(1) Dont 260 millions d'euros d'acquisition de Destia (y compris les frais d'acquisition), le solde étant principalement dû à des recapitalisations de filiales.

NOTE 4 – ACTIF CIRCULANT

	Brut	Dépréciation	2021 Net	2020 Net
Stocks	3		3	2
Créances clients	80		80	47
Groupe et associés	306	(54)	252	337
Autres créances et comptes de régularisation	31		31	58
Dont avances et acomptes	1		1	
Dont autres créances	26		26	37
Dont autres comptes de régularisation	1		1	3
Dont Impôts différés actif	3		3	18
Placements et disponibilités	54		54	6
Dont valeurs mobilières de placement	2		2	3
Dont disponibilités	52		52	3
Total actif circulant	474	(54)	420	450

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur nette des instruments financiers de Colas SA est non significative au 31 décembre 2021.

La somme des encours notionnels au 31 décembre 2021 de chaque type de produit utilisé avec répartition par devise pour les opérations de change est présentée ci-après :

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	HUF ⁽¹⁾	USD ⁽¹⁾	CZK ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2021
Achats à terme	82	44	11	3	140
Ventes à terme	1	39		1	41

(1) Contrevaieur en euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux	Échéances			Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	Moins d'un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans		
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					

Options de taux	Échéances			Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	Moins d'un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans		
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Colas au 31 décembre 2021 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

La société Colas détient 12 823 actions propres pour un montant de 1 715 387,06 euros, classées en valeurs mobilières de placement.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Nombre d'actions	Capital social (en euros)
1 ^{er} janvier 2021	32 654 499	48 981 748,50
Variations 2021		
31 décembre 2021	32 654 499	48 981 748,50

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 612 111	96,81 %
Autres actionnaires	1 042 388	3,19 %

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	1 ^{er} janvier 2021	Changement de méthode ⁽¹⁾	Affectation par l'AGO ⁽²⁾	Autres variations	31 décembre 2021
Capital social	49				49
Primes	406				406
Réserve de réévaluation	2				2
Réserve légale	5				5
Réserve indisponible	1				1
Autres réserves	13				13
Report à nouveau	819	2	116		937
Primes et réserves	1 246	2	116		1 364
Résultat de l'exercice	211		(211)	156	156
Provisions réglementées	11			(2)	9
Total des capitaux propres	1 517	2	(95)	154	1 578

(1) Le report à nouveau a été retraité des effets de la mise à jour de la recommandation de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes établis selon les normes françaises, voir note 7.
(2) Distribution d'un dividende de 2,90 euros par action, soit 94 698 047,10 euros.

NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	1 ^{er} janvier 2021	Changement de méthode	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2021
Litiges et contentieux	16		1	(6)	(1)	10
Engagements de retraite et avantages similaires	28	(3)	1	(1)		25
Risques sur filiales et participations	48		14	(2)		60
Autres provisions pour risques	2					2
Provisions pour charges						
Total	94	(3)	16	(8)	(1)	97

Le montant à l'ouverture de l'exercice des engagements de retraite et avantages similaires a été retraité pour tenir compte de la mise à jour de la recommandation de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements pour les comptes établis selon les normes françaises (voir à ce sujet la note 2, « Changement de méthode comptable »).

L'application de cette décision se traduit au 31 décembre 2021 par une augmentation du report à nouveau publié de 2 millions d'euros en contrepartie d'une diminution des provisions pour indemnités de fin de carrière de 3 millions d'euros et d'une diminution des impôts différés actifs d'1 million d'euros.

NOTE 8 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montants nets	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	109	105	1	3
Créances de l'actif circulant	363	363		
Créances	472	468	1	3
Dettes financières	3	3		
Dettes non financières	949	949		
Dettes	952	952		

NOTE 9 - AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2021	2020
Dettes fiscales et sociales	49	48
Dettes sur immobilisations	3	3
Autres dettes	3	6
Produits constatés d'avance & autres comptes de régularisation	6	18
Total	61	75

NOTE 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	International	2021	2020
Ventes de produits	3	1	4	28
Prestations de services ⁽¹⁾	125	85	210	202
Chiffre d'affaires	128	86	214	230

(1) Prestations de services aux filiales et participations.

NOTE 11 - RÉSULTAT FINANCIER

	2021	2020
Revenus des titres de participation	226	208
Produits et charges d'intérêts (nets)	3	3
Autres dotations et reprises sur provisions financières ⁽¹⁾	(128)	(35)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences nettes de change	(3)	
Résultat financier	98	176

(1) Ce montant correspond aux dépréciations des titres et comptes courants des filiales de Colas SA.

NOTE 12 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
Plus ou moins-values sur cessions non récurrentes d'immobilisations (terrains, constructions, titres immobilisés) ⁽¹⁾	33	19
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	2	2
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(1)	(1)
Résultat exceptionnel ⁽¹⁾	34	20

(1) Dont 13 millions sur la cession de titres et 20 millions sur les cessions immobilières.

NOTE 13 - CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2021	2020
Impôt exigible au titre de l'exercice	(9)	(5)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs		
Impôt différé	(9)	(6)
Impôt sur les bénéfices	(18)	(11)

Colas fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bouygues SA en application des articles 223a et suivants du CGI. Cette convention est applicable pour une durée de cinq exercices, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction. La charge d'impôt est calculée comme si elle était non intégrée.

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	140	(11)	129
Résultat exceptionnel	34	(7)	27
Total	174	(18)	156

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	(6)
Actif circulant	1
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	25
Déficit fiscal reportable	
Totaux bases d'impôt différé	20
Taux d'impôt	28,41 %
Impôt différé à la clôture de l'exercice	6
Report variable	
Impôt différé au début de l'exercice	15
Charge (produit) d'impôt différé	(9)

NOTE 14 - INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT

Résultat net de l'exercice	156
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	(2)
Incidence sur l'impôt	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	154

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Total
Filiales et participations	1 240	18	1 258
Autres entreprises liées			
Tiers	1		1
Engagements donnés	1 241	18	1 259
Engagements reçus			
Engagements sur contrats de locations simples			27

La société a émis pour l'année 2021 des garanties au profit des sociétés Colas Teoranta, Continental Bitumen Ltd., Colas Contracting Ltd., Colas Bitumen Emulsion (South) Ltd., Colas Bitumen Emulsion (West) Ltd., Colas Bitumen Emulsion (East) Ltd., Chemoran Ltd., Atlantic Bitumen Company Ltd., Georgevale Ltd. et Streetsweep Ltd.

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DE DETTES

Néant.

NOTE 16 – EFFECTIF ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

EFFECTIF MOYEN

	2021	2020
Cadres	403	424
Employés, techniciens, agents de maîtrise	70	94
Compagnons		
Total	473	518

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée en 2021 à Monsieur Frédéric Gardès au titre de son mandat de Directeur Général puis de Président-Directeur Général s'est élevée à 920 000 euros. La rémunération brute variable provisionnée au titre de l'année 2021, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2022 sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, s'élèvera à 1 188 640 euros.

La rémunération brute versée en 2021 à Monsieur Olivier Roussat au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration s'est élevée à 20 000 euros.

Le Directeur général bénéficie du régime de retraite additive à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité sociale. Ce régime a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

En 2021, les engagements au 31 décembre 2021 ont augmenté de 897 970 euros au titre du transfert de l'engagement 2020 d'un régime à droit aléatoire régi par l'article L. 137-11 vers le nouveau régime L. 137-11-2 à droit acquis et au titre des droits acquis de l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, 424 786 euros ont été versés à la compagnie d'assurances et comptabilisés en charge, le solde a été provisionné.

Le montant brut de la rémunération des Administrateurs versée en 2021 au titre de 2020 s'est élevé à 181 120 euros et au titre de 2021 à 197 440 euros.

AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

Néant.

NOTE 17 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		PwC	
	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	0,2	0,3	0,2	0,2
Autres prestations				
Total	0,2	0,3	0,2	0,2

NOTE 18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital social	Autres capitaux propres	% détenu ⁽²⁾	Valeur des titres		Prêts et comptes courants consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Revenus des titres
				Brute	Nette					
1. Filiales France										
Colas France ⁽¹⁾	54	540	100,0	25	25			3 964	83	45
Aximum	22	4	100,0	90	90	25		221	(1)	
Spac	5	11	100,0	14	14	5		150	2	
Colas Rail	220	(87)	100,0	456	456	50		270	(44)	
Sté Raffinerie de Dunkerque	41	(98)	100,0	21					(5)	
Colas Projects	3	30	100,0	49	31		35	5	(4)	
G.T.O.I.	11		100,0	32	32			135	(6)	
S.C.P.R.	1	27	100,0	30	30			56	2	
Ribal Travaux Publics	8	15	100,0	8	8		26	41	3	2
Gouyer	2	2	100,0	48	20					3
Sogetra		10	100,0	4	4			31	1	1
Autres filiales françaises ⁽³⁾				279	277	164	116			12
Total filiales France				1 057	988	244	177			63
2. Participations France										
Participations France				1						
Total participations France				1						
3. Filiales étrangères										
Colas Danmark	3	42	100,0	71	48			109	(0)	4
Destia Oy ⁽⁴⁾	17	36	100,0	260	260					
Colas Ltd.	32	27	100,0	45	45			255	9	
Colas Belgium	23	35	100,0	53	31		47	73	19	
Colas Slovakia	88	(73)	99,6	87	10			56	(4)	
Colas Hrvatska	20	2	100,0	51	21			33	1	1
Colas Afrique	21	(9)	100,0	92	23	42		26	(20)	
Colas Canada	279	462	100,0	286	286		175	1 932	49	77
Colas Inc.	NS	519	100,0	143	143			1 686	34	18
Colas Australia Group PTY Ltd.	2	49	100,0	68	68				4	3
Autres filiales étrangères				175	129	72	841			62
Total filiales étrangères				1 331	1 064	114	1 063			165
4. Participations étrangères										
Participations étrangères				65	65					
Total participations étrangères				65	65					
Totaux				2 454	2 117	358	1 240			228

(1) Les actifs des sociétés Colas Nord-Est, Colas Rhône-Alpes Auvergne, Colas Midi-Méditerranée, Colas Sud-Ouest et Colas Île-de-France-Normandie ont été apportés le 31 décembre 2020 à la société Colas Centre-Ouest, dont la dénomination sociale est devenue « Colas France » à compter du 1^{er} janvier 2021.

(2) Participations directes et indirectes.

(3) 26 % des valeurs brutes des titres.

(4) Y compris frais d'acquisition.

NOTE 19 - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire en milliers d'euros
Colas France	7 449 383	25 682
Aximum	29 299 998	90 104
Spac	5 099 997	14 330
Colas Bitumen France	6 037 000	5 710
Colas Rail	230 312 760	456 385
Colas Projects	2 559 741	31 374
Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI)	799 965	31 781
SCPR	32 600	30 300
Ribal Travaux Publics	7 500 000	7 644
Sogetra	146 895	3 492
Gouyer	124 436	20 033
Colas Mayotte	18 548 640	927
Entreprise de Travaux Publics et de Concassage (ETPC)	79 999	200
Colas Digital Solutions	1 575 012	2 559
Colasie	624 255	634
Colas Environnement et Recyclage	160 000	312
SCI Les Scop	1 000	0
Mouche	1 000	0
Autres participations dans des sociétés françaises		267 037
Colas Danmark	2	47 758
Destia ⁽¹⁾	680 000	259 782
Colas Ltd.	26 500 000	45 158
Colas Belgium	22 762 600	30 799
Colas Slovakia	2 673 325	10 166
Colas Hrvatska	91 780	21 486
Colas Afrique	76 800	22 525
Colas Canada	50 238 971	285 956
Colas Inc.	1 800	142 865
Colas Australia Group PTY Ltd.	2 622 285	67 650
Autres participations dans des sociétés étrangères		194 369
Total des participations		2 117 018
Autres titres dans des sociétés françaises		6
Autres titres dans des sociétés étrangères		
Total autres titres immobilisés		6
Certificats de dépôts		
SICAV		
Total valeurs mobilières de placement		0
Total des valeurs mobilières		2 117 024

(1) Y compris frais d'acquisition.

**R A P P O R T D E S
C O M M I S S A I R E S
A U X C O M P T E S
S U R L E S
C O M P T E S A N N U E L S
D E C O L A S S A**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

À l'Assemblée générale de la société Colas,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Colas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7 de l'annexe aux comptes annuels qui présente l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires lié à l'application de la décision du 5 novembre 2021 de l'Autorité des Normes Comptables mettant à jour sa recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 2 et 18 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 2 117 millions d'euros, représentent 76 % du total des actifs. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de la valeur d'utilité des titres. La valeur d'utilité des titres est estimée par la Direction sur la base de critères objectifs, d'éléments prévisionnels ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus. L'évaluation des titres de participation est réalisée annuellement, et dans le cas où le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une dépréciation est constituée pour la différence.

Compte tenu du degré de jugement mis en œuvre par la Direction de la société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, en particulier ceux dont la valeur comptable est sensiblement supérieure à la quote-part de capitaux propres détenus, nous avons considéré que leur évaluation constitue un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher la valeur des titres de participation de leur quote-part de capitaux propres puis, pour ceux dont la valeur comptable est sensiblement supérieure à la valeur de capitaux propres détenus, à :

- apprécier que, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée ;
- apprécier la cohérence des données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source des entités ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité qui ont été retenues par la Direction.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Colas par votre assemblée générale du 25 avril 2001 pour le cabinet Mazars et du 17 avril 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 22 février 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
Edouard Sattler Amélie Jeudi de Grissac

Mazars
Daniel Escudeiro Gilles Rainaut